

**CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION DU
COMITÉ DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS**
(5 et 6 novembre 2024, Papeete, Polynésie française)

Document de travail

**DOCUMENT DE TRAVAIL 5.C : POINT SUR LE PROGRAMME PHARE SUR L'ÉGALITÉ DE
GENRE**

(Document présenté par le Secrétariat)

Résumé

1. Ce document fait le point sur l'action engagée par la Communauté du Pacifique (CPS) pour promouvoir et piloter des initiatives en faveur de l'égalité de genre dans le Pacifique. Il met en lumière la proposition de valeur du Programme phare sur l'égalité de genre et la contribution de ce dernier aux effets escomptés en matière d'égalité de genre, tels qu'énoncés dans le Plan de mise en œuvre de la Stratégie 2050, le Programme d'action océanien, la nouvelle version de la Déclaration des dirigeants océaniques pour l'égalité hommes-femmes dans le Pacifique, et le Plan stratégique 2022–2031 de la CPS. Il évalue la nécessité de coordonner la mobilisation de ressources et les efforts de partenariat afin d'accélérer les actions en faveur de l'égalité de genre et la progression sur la voie du développement durable. Il se conclut par un examen des investissements d'ancrage réalisés au sein de la CPS, à l'appui de la conception du Programme phare et de la mise en œuvre d'actions stratégiques en matière d'égalité de genre et d'accès des femmes au leadership, tant au sein de l'Organisation que dans les États et Territoires membres.

Points clés

2. **Proposition de valeur du Programme phare sur l'égalité de genre :** Ce programme s'inscrit dans une démarche de transformation visant à intégrer les considérations de genre dans l'ensemble des activités de développement de la CPS. Il forme un cadre cohérent permettant de traiter des enjeux cruciaux au sein et en dehors des systèmes institutionnels, comme la violence fondée sur le genre, l'émancipation économique, l'accès au leadership, la santé, l'éducation et la résilience climatique. Cette dimension globale contribue à l'établissement d'une trajectoire structurée, qui permet d'impulser des changements systémiques et de mieux saisir toute la complexité des inégalités de genre dans le Pacifique.
3. **Pérennité des financements et mobilisation de ressources :** La concrétisation de l'égalité de genre à travers le Pacifique nécessite non seulement un engagement, mais aussi des mécanismes de financement pérennes. Il est essentiel de mobiliser et d'affecter efficacement les ressources au sein des institutions et entre les secteurs. En encourageant l'intégration de l'analyse de genre dans la planification, les politiques et la gestion

budgétaires, ainsi que dans les systèmes de passation de marchés, le Programme phare s'attaque aux obstacles structurels qui entravent l'égalité de genre, et garantit une répartition des ressources financières permettant de soutenir les femmes et les filles dans toute leur diversité.

4. **Coalitions et partenariats** : Le succès du Programme phare sur l'égalité de genre tient à l'établissement de coalitions et de partenariats solides entre un large éventail de parties prenantes, dont des institutions publiques, des organisations membres du CORP, des mécanismes sous-régionaux, le secteur privé, des organisations locales et des communautés. Il est indispensable de faire appel à différents acteurs pour appréhender l'intersectionnalité des questions de genre, qui sont inextricablement liées aux conditions socioéconomiques et aux contextes culturels de manière plus générale. Les stratégies collaboratives peuvent contribuer au renforcement des efforts déployés de concert en faveur de l'égalité de genre en permettant de mobiliser des ressources, de mutualiser les connaissances et de favoriser un engagement collectif à l'appui de changements transformateurs.
5. **Catalyseur de discussions et d'actions stratégiques** : Le Programme phare sur l'égalité de genre se positionne non seulement comme une initiative visant à autonomiser les femmes et les filles dans toute leur diversité, mais également comme un catalyseur de discussions et d'actions stratégiques relatives à l'égalité de genre dans le Pacifique. En privilégiant la formation de coalitions et la mobilisation de multiples parties prenantes, le Programme phare favorise une convergence d'idées et de ressources visant à lever les obstacles à l'égalité de genre.

Recommandations

6. Le CRGA est invité à :
 - i. prendre acte de la proposition de valeur du Programme phare sur l'égalité de genre, qui s'articule autour de la mise en œuvre des ambitions et des actions stratégiques énoncées dans la nouvelle version de la Déclaration des dirigeants océaniques pour l'égalité hommes-femmes dans le Pacifique, le Plan de mise en œuvre de la Stratégie 2050, le Programme d'action océanien et les plans sectoriels régionaux ;
 - ii. demander aux partenaires bailleurs de fonds de s'engager à réaliser des investissements programmatiques flexibles à l'appui des initiatives s'inscrivant dans le cadre du Programme phare sur l'égalité de genre ; et
 - iii. charger le Secrétariat de continuer à rendre compte de la mise en œuvre et des effets du Programme phare sur l'égalité de genre.

Contexte

7. La CPS joue un rôle de premier plan dans la promotion de l'égalité de genre et du leadership des femmes dans le Pacifique. En tant qu'organisation intergouvernementale régionale, la CPS a pour mission d'apporter un soutien à ses États et Territoires membres pour l'organisation d'événements sectoriels majeurs, comme la Conférence triennale des femmes du Pacifique et la Conférence des ministres de la Condition féminine. Ces rencontres sont cruciales pour faire avancer le dialogue et les actions stratégiques autour des questions de genre, et formuler des réponses collectives face aux difficultés rencontrées par les femmes et les filles dans toute leur diversité.
8. La création du Programme phare sur l'égalité de genre répond à la nécessité de mettre en œuvre des stratégies innovantes dans la région pour faire avancer l'égalité de genre. Face à la persistance de problèmes tels que la violence fondée sur le genre, les inégalités socioéconomiques et politiques, et la sous-représentation des femmes aux postes d'encadrement, il est urgent de déployer des efforts concertés pour concevoir des solutions globales. Le Programme phare est en phase avec les cadres existants, tels que la nouvelle version de la Déclaration des dirigeants océaniques pour l'égalité hommes-femmes dans le Pacifique (PLGED), le Programme d'action océanique (PPA) et le Plan stratégique 2022–2031 de la CPS, qui tracent tous des trajectoires structurées vers l'égalité de genre, y associant différents niveaux de gouvernance et la mobilisation des communautés.
9. La proposition de valeur du Programme phare ne se limite pas à un simple éventail d'initiatives. Elle a vocation à établir un cadre cohérent intégrant les considérations de genre dans l'ensemble des efforts de développement déployés dans la région. Le Programme phare est le fil conducteur qui orientera les capacités, les politiques, les processus, les financements et les ressources de la CPS, de façon à proposer des solutions aux problèmes majeurs rencontrés par les femmes et les filles du Pacifique dans toute leur diversité, ces problèmes étant mis en lumière au travers des différentes dimensions du Programme.
10. La conception du Programme phare sur l'égalité de genre bénéficie d'investissements d'ancrage consentis par le Gouvernement australien, au titre du Programme pour le leadership des femmes du Pacifique (PWL)¹ et du Programme pour l'accès des femmes au leadership (WIL)². Ces programmes, en association avec d'autres programmes sectoriels et programmes phares, forment l'assise du Programme phare et traitent des principales questions liées au genre au sein de la CPS et dans toute la région. Cette démarche non seulement démontre l'engagement de la CPS et de ses partenaires en faveur de l'égalité de genre, mais apporte également des éclairages essentiels sur les mesures qui fonctionnent le mieux dans les différents contextes, ce qui contribue à orienter les stratégies transversales du Programme phare sur l'égalité de genre.

Analyse

11. La mise en œuvre du Programme phare sur l'égalité de genre marque une avancée décisive dans la prise en charge des problèmes profonds qui entravent l'égalité de genre dans la région. Du fait de son vaste champ d'intervention, qui englobe le leadership, la violence fondée sur le genre, l'émancipation économique, la santé, l'éducation, le climat/la résilience, le fonctionnement de l'Organisation et la gouvernance régionale, le

¹ Pour plus d'informations : <https://hrsd.spc.int/pacific-women-lead>.

² Pour plus d'informations : <https://www.spc.int/WIL-programme>.

Programme phare offre une stratégie multidimensionnelle vouée à générer un changement systémique.

12. L'amélioration de l'égalité de genre nécessite l'obtention de financements programmatiques pérennes, ainsi que la mobilisation de ressources et une répartition efficace de celles-ci, tant en interne qu'entre les secteurs d'intervention thématiques de la CPS. Par exemple, l'intégration de l'analyse de genre dans la politique budgétaire, ainsi que dans les systèmes de planification (financière et non financière), peut contribuer à optimiser la répartition des ressources publiques et à lever les obstacles structurels à l'égalité de genre.
13. Pour porter ses fruits, le Programme phare sur l'égalité de genre devra permettre la formation de coalitions et de partenariats solides entre différents niveaux, secteurs, organisations et sous-régions. L'autonomisation des différentes parties prenantes – des organisations publiques et privées jusqu'aux associations locales, aux échelons régional et sous-régional – est indispensable pour instaurer une dynamique collective en faveur de l'égalité de genre. Il est fondamental de reconnaître que les problèmes liés au genre ne sont pas des enjeux de développement isolés ; ils sont intrinsèquement liés à la situation socioéconomique, aux normes culturelles et aux contextes historiques plus généraux de chaque État et Territoire membre.
14. En outre, le fait de privilégier l'autonomisation des femmes et des filles dans toute leur diversité contribue non seulement à l'amélioration des effets obtenus sur le plan de la santé et de l'économie, mais également au renforcement de la résilience globale des communautés. Le Programme phare sur l'égalité de genre agit tel un catalyseur pour accélérer la progression sur la voie du développement durable dans le Pacifique. Il permet de déclencher des discussions et des actions stratégiques relatives à l'égalité de genre. En privilégiant la formation de partenariats et de coalitions ainsi que la mobilisation de multiples parties prenantes, il favorise une convergence d'idées et de ressources visant à lever les obstacles à l'égalité de genre au sein de la CPS et au-dehors.

Conclusion

15. Le Programme phare sur l'égalité de genre marque un tournant majeur en faveur de l'égalité de genre dans le Pacifique. Du fait de son vaste champ d'action, il met en lumière les domaines essentiels nécessitant des ressources et des interventions pour générer des changements systémiques. La CPS prend appui sur des stratégies éprouvées et démontre son engagement et son efficacité en ancrant le Programme phare dans des initiatives stratégiques existantes, comme le Programme pour le leadership des femmes du Pacifique (PWL) et le Programme pour l'accès des femmes au leadership (WIL).
16. Il est impératif de mobiliser activement les membres, les partenaires et les communautés pour tirer le meilleur parti possible du Programme phare. Pour parvenir à concrétiser la vision régionale de l'égalité de genre, il nous faut coordonner collectivement nos efforts, de sorte que les objectifs du Programme phare sur l'égalité de genre soient en phase avec les aspirations de la Déclaration des dirigeants océaniques pour l'égalité hommes-femmes dans le Pacifique, du Plan de mise en œuvre de la Stratégie 2050 et du Programme d'action océanien (PPA).
17. Le Programme phare sur l'égalité de genre offre un cadre conceptuel à l'appui d'un engagement en faveur d'un changement transformateur qui tracera la voie pour les générations futures. Il appelle tous les acteurs à unir leurs efforts, à défendre l'égalité de

genre, et à créer une communauté océanienne dans laquelle les femmes et les filles, dans toute leur diversité, peuvent s'épanouir, diriger, et façonner leur avenir sans discrimination ni violence.

Recommandations

18. Le CRGA est invité à :

- i. prendre acte de la proposition de valeur du Programme phare sur l'égalité de genre, qui s'articule autour de la mise en œuvre des ambitions et des actions stratégiques énoncées dans la nouvelle version de la Déclaration des dirigeants océaniens pour l'égalité hommes-femmes dans le Pacifique, le Plan de mise en œuvre de la Stratégie 2050, le Programme d'action océanien et les plans sectoriels régionaux ;
 - ii. demander aux partenaires bailleurs de fonds de s'engager à réaliser des investissements programmatiques flexibles à l'appui des initiatives s'inscrivant dans le cadre du Programme phare sur l'égalité de genre ; et
 - iii. charger le Secrétariat de continuer à rendre compte de la mise en œuvre et des effets du Programme phare sur l'égalité de genre.
-